

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

**Décision n° ING/RH 2012-5064 du 21 mai 2012 portant délégation de signature du responsable ressources humaines du département de l'ingénierie (ING), responsable du groupe de soutien ressources humaines, à l'adjointe du responsable ressources humaines, du département ING, responsable ressources humaines de l'unité IDP et des groupes de soutien et missions du département**

NOR : TRAT1224557S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le responsable ressources humaines du département ING, responsable du groupe de soutien ressources humaines,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs n° NG 2010-47 consentie le 9 juillet 2010 au directeur du département ING par le président-directeur général de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie n° ND ING 2011-22 le 1<sup>er</sup> juin 2011 du directeur de département de l'ingénierie au responsable ressources humaines du département, responsable du groupe de soutien ressources humaines ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie n° ND ING 2011-23 le 1<sup>er</sup> juin 2011 du directeur de département de l'ingénierie au responsable ressources humaines du département, responsable du groupe de soutien ressources humaines,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

De donner délégation à Mme Sylvie EYMET-FABRE, adjointe du responsable ressources humaines du département et responsable ressources humaines de l'unité IDP et des groupes de soutien et missions du département :

1. À l'effet de signer, en son nom, les ordres du jour du CHSCT ING relatifs à la délégation ND n° ING 2011-22 ;

2. À l'effet de signer, en son nom, les actes relatifs aux attributions qui lui ont été consenties aux termes de la délégation de pouvoirs ND n° ING 2011-23.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie EYMET-FABRE, adjointe du responsable ressources humaines du département et responsable ressources humaines de l'unité IDP et des groupes de soutien et missions du département, de donner délégation à :

Mme Marie-Christine BARRANCO, responsable du pôle gestion administrative, rémunération, temps, effectifs et carrières (GARTEC), ou à

M. Stéphane DINTILHAC, responsable formation du département, à l'effet de signer, en son nom, tous les actes ou documents relatifs aux attributions des articles 1.5, 1.6 et 1.7 de la délégation de pouvoirs du 1<sup>er</sup> juin 2011 du directeur de département de l'ingénierie au responsable ressources humaines du département, responsable du groupe de soutien ressources humaines (n° ND ING 2011-23), dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée n° ING NG RH 2011-26.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 21 mai 2012.

*La responsable ressources humaines  
du département ING, responsable du groupe  
de soutien ressources humaines,*

I. GOASDOUE